

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération
n°230-2022
Point 4.4.2

Point 4.4.2 de l'ordre du jour

Tarification des actions de formation continue non-diplômantes – Service formation continue

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la politique tarifaire en matière de formation continue, adoptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2009, et à l'offre de services entre l'Agence comptable et le Service formation continue, adoptée par le Conseil d'administration du 23 novembre 2010, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg est appelé à se prononcer sur la tarification des actions de formation continue de courte durée pour l'année universitaire 2022-2023.

Ce tarif a fait l'objet d'un vote lors de la séance du conseil d'administration de l'Université de Strasbourg le 7 juin 2022. En complément, le SFC souhaite faire évoluer le tarif de ses prestations en formation à distance.

5 Formations à distance (soumis à TVA)

Prestation vidéo : entre 90 et 160 € TTC par heure

Mise à disposition de la plateforme Digital Uni dans le cadre du diplôme d'université TDAH (Le trouble de déficit de l'attention / Hyperactivité à tous les âges) : 1300 € TTC

Les autres chapitres de la délibération du 7 juin 2022 (1-Formations inter-entreprises / 2-Formations intra-entreprises / 3-Formations initiales accueillant des publics de formation continue / 4-Cellule congrès-formation / 6-Redevance minimale en cas d'inscription individuelle à un diplôme bénéficiant d'une exonération) sont inchangés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le complément de tarification des actions de formation continue non diplômantes pour l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	7

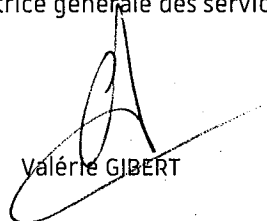
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT